

L'aide, c'est ici que ça commence.

Informations sur la notification aux victimes

Qu'est-ce que la notification aux victimes?

La notification aux victimes est un service qui consiste à fournir de l'information aux victimes sur le statut de l'accusé (personne accusée d'un crime) ou du délinquant (personne reconnue coupable d'un crime). L'unité de sécurité des victimes fournit des informations aux victimes lorsque l'accusé ou le délinquant est supervisé par B.C. Corrections, le service correctionnel de la Colombie-Britannique. Certaines informations peuvent également être fournies aux personnes protégées par une ordonnance de non-communication en vertu de la *Family Relations Act* (Loi sur les relations familiales).

Qui peut s'inscrire auprès de l'unité de sécurité des victimes?

- Les victimes d'un acte criminel et
- les personnes protégées par une ordonnance de non-communication en vertu de la *Family Relations Act* qui éprouvent des problèmes importants sur le plan de leur sécurité

peuvent être informées de façon régulière sur le statut d'un adulte accusé ou auteur d'un crime supervisé par B.C. Corrections.

Quand dois-je m'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire à n'importe quel moment, mais il est préférable de le faire dès que B.C. Corrections intervient dans votre dossier. Par exemple, vous pouvez vous inscrire si l'accusé est mis en liberté sous caution et tenu de rendre compte à un surveillant des personnes en liberté sous caution, ou si l'accusé est détenu en attendant son procès. Vous n'avez pas à attendre une condamnation. B.C. Corrections supervise les adultes mis en liberté dans la collectivité (sous caution ou probation) et en détention (en prison).

Dois-je m'inscrire?

Si vous souhaitez profiter du service de notification aux victimes sur une base continue, vous devez vous inscrire auprès de l'unité de sécurité des victimes. Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas les mises à jour automatiques de l'unité. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit pour téléphoner à l'unité de sécurité des victimes et demander des informations particulières.

Quelles informations vais-je recevoir si je m'inscris?

Ces informations sont variables selon que vous êtes victime d'un acte criminel ou protégé par une ordonnance de non-communication en vertu de la *Family Relations Act*. Différents éléments déterminent les informations qui peuvent vous être fournies et à quel moment. L'unité de sécurité des victimes passera ces éléments en revue avec vous. La *Victims of Crime Act* (Loi sur les victimes d'actes criminels) précise les renseignements qui peuvent être communiqués aux victimes, à savoir :

- si l'accusé ou le délinquant est en prison;
- le moment où l'accusé ou le délinquant peut sortir de prison;

- le nom et l'emplacement de l'agent de probation du délinquant;
- si l'accusé ou le délinquant est mis en liberté dans la collectivité et les conditions que celui-ci doit respecter.

Les personnes protégées par une ordonnance de non-communication en vertu de la *Family Relations Act* peuvent recevoir des informations sur le moment où le délinquant sera libéré.

De quelle façon en serai-je informé?

Selon votre situation et vos préférences, la notification peut vous être fournie par téléphone, courrier ou courriel. Si vous le souhaitez, vous pouvez être averti par une tierce partie, comme un intervenant des services aux victimes, un membre de la famille ou un ami.

Qu'en est-il des cas de violence conjugale?

B.C. Corrections a pour mandat de fournir une notification aux victimes de violence familiale. Cependant, les victimes voudront peut-être tout de même s'inscrire auprès de l'unité de sécurité des victimes.

Que faire si le délinquant est détenu dans un établissement fédéral (peine de deux ans ou plus)?

Appelez le Service correctionnel du Canada sans frais au 1-866-806-2275 ou la Commission des libérations conditionnelles du Canada sans frais au 1-866-789-4636.

Comment puis-je m'inscrire auprès de l'unité de sécurité des victimes?

Remplissez le formulaire de demande à la page deux de ce feuillet d'information (également accessible en ligne). Faites parvenir le formulaire signé par courrier, télécopieur ou numériseur et courriel à l'unité de sécurité des victimes (voir coordonnées ci-dessous). Vous pouvez obtenir de l'aide pour remplir le formulaire auprès de votre service d'aide aux victimes local ou de l'unité de sécurité des victimes. Vous pouvez également appeler l'unité de sécurité des victimes pour vous inscrire par téléphone.

Des questions? Vous désirez vous inscrire? Contactez l'unité de sécurité des victimes

Appelez au 604-660-0316 dans le Grand Vancouver ou sans frais au 1-877-315-8822.

302-815 Hornby Street, Vancouver, BC V6Z 2E6

Télécopieur : 604-660-0335

Courriel : vsusg@gov.bc.ca



Please complete and sign this form if you are a victim of crime, or a party named on a protection order (e.g., bail, probation, or family restraining order). You can register with the Victim Safety Unit for on-going notification regarding an accused/offender or respondent who is being supervised by BC Corrections, either in custody (jail) or community (bail or probation).

VICTIM INFORMATION:

Name of Victim/Protected Party: _____ Victim Date of Birth (YY-MM-DD): _____

CASE INFORMATION:Court File Number: _____ Location: _____ Criminal Family

Accused/Offender/Respondent: _____ Date of Birth (YY-MM-DD): _____

CONTACT INFORMATION:

Name of person to receive notification (if different from victim): _____

Contact person is: Victim Parent/Guardian Family Member Victim Service Worker Other _____

Mailing Address (Apt., Street, PO Box): _____

City/Town, Province, Postal Code _____

Home Phone: _____ Detailed Msg OK Cellular Phone _____ Detailed Msg OKEmail address: _____ OK to send detailed information (names, dates, ect.)

If the offender enters federal custody or applies for parole you will need to register with the Correctional Service of Canada (CSC) or the Parole Board of Canada (PBC) for notification. Tick the box below and the Victim Safety Unit will forward this form to CSC/PBC at the time of sentence or parole application and they will determine your eligibility for federal registration.

- If the offender applies for parole or is transferred to federal custody, I want to register with CSC/PBC for victim notification. By checking this box, I give permission to the Victim Safety Unit to forward this form to CSC/PBC on my behalf.

If the offender is currently in federal custody or eligible for parole, please contact: CSC at 1-866-806-2275 or PBC at 1-866-789-INFO (4636).

I am the victim named in this form, or the parent/guardian/legal representative of the named victim. I am requesting notification about the accused/offender/respondent. By signing this Application Form, I give permission (where applicable) to the Victim Safety Unit to release information to the Contact Person that I have named above.

Signature: _____

Date: _____

Mail, fax or email the signed and completed registration form to:

Victim Safety Unit

Victim Services and Crime Prevention Division, Ministry of Justice

#302-815 Hornby Street, Vancouver, BC V6Z 2E6

Fax: 604-660-0335, Email: vsusg@gov.bc.ca

If you have questions or need help completing the form please call us at:

604-660-0316 or toll free 1-877-315-8822